PIÈCE COMMUNIQUÉE 346

25 Août 2000

Observations de J.C AUGÉ à la lecture du rapport d'expertise R.A.F Monsieur Michel ROZENBLUM missionné par AXA

Page 23 –Monsieur Michel ROZENBLUM écrit : "Le chiffre d'affaires se dégrade d'une manière significative : moins cinq millions, soit (25.46%) alors que la masse salariale passe de 4 520 366 à 4 400 126F : le chiffre de 1998 incluse probablement des indemnités de licenciement, mais sans doute aussi celui de 1997".

Observations faites par J.CL AUGÉ

Baisse du chiffre d'affaires : Consécutive à une restructuration de la gamme et de la clientèle (5MF) – Cette baisse est maîtrisée et volontaire pour améliorer la marge brute.
La baisse en pourcentage n'est pas de 25,46%, mais de 15,80%.
Le chiffre d'affaires qui était en diminution jusqu'en août 1998, à progressé à partir de l'automne, et cette progression s'est nettement confirmé en 1999.

Page 24 –Monsieur Michel ROZENBLUM écrit : "le coefficient de facturation des matières premières consommées se dégrade très légèrement, passant de 1.8145 à 1.8119, ce qui peut être considéré comme significatif".

Observations faites par J.CL AUGÉ

Monsieur ROZENBLUM a oublié de prendre la valeur des stocks de produits finis, en prenant cette valeur on obtient 1,801 en 1998 et 1,7813 en 1997, ce qui démontre l'amélioration du coefficient de facturation des matières premières consommées.
Rappel : marge 44,26 en 1998 et 43,06 en 1997

Page 24 –Monsieur Michel ROZENBLUM écrit : "Les frais financiers diminuent de 190KF, passant de 1 441 à 1 254KF, le résultat financier négatif représente 4.58% du chiffre d'affaires,(4.53% en 1997), ce qui est très important".

Observations faites par J.CL AUGÉ

Frais financiers :Sachant que nous négocions avec le CEPME une réduction de la dette. Les négociations ont trouvé leur conclusion dans sa déclaration au Tribunal de Commerce le 20/12.1999, les exercices précédents, nous devions provisionner les intérêts des prêts qui eux seuls représentaient 90% du poste frais financiers évoqué par Monsieur ROZENBLUM.

Page 24 –Monsieur Michel ROZENBLUM écrit : "L'impact des pertes courantes et financières a été atténué par un résultat exceptionnel positif de 506KF. Cet impact est dû essentiellement au rejet de 494 819.83F de créances passif de 1994 dont nous ne connaissons pas la justification ainsi que de l'amortissement de subventions investissement de 1997 pour F 257 241.11F".

.../...

Observations faites par J.CL AUGÉ

La créance déclarée au passif était anormalement élevée elle a été rejetée par le Tribunal de Commerce.
Subvention d'investissement pour 257 241,11F amortissement annuel lié à la construction comme cela se fait depuis 1993 chaque année.

Page 24 ***–Monsieur Michel ROZENBLUM écrit :*** *"La société a passé en charges exceptionnelles des intérêts de retard sur caisses sociales pour 82 873.78F".*

Observations faites par J.CL AUGÉ

Intérêts de retard :Passés en charges exceptionnelles en 1998 car elles étaient contestées par SAPAR. En 1999, ces intérêts ont été annulés en totalité par les caisses.

Page 24 ***–Monsieur Michel ROZENBLUM écrit :*** *"Sous réserve des dettes ressortant de la sortie du règlement judiciaire, dont nous n'avons pas le détail, la baisse du chiffre d'affaires se traduit par une augmentation significative des dettes dans une situation dans laquelle les dettes à court terme représentent une somme colossale de 30 765 642F au 31 décembre 1998, contre 5 271 270F plus 1 330 202F de trésorerie, soit 6 601 472 qui comprennent pourtant des créances douteuses pour 433 825F.*
Comment cette société peut-elle espérer honorer le service de la dette, alors que les dettes à court terme « nettes » des créances à court terme (nous faisons abstraction du stock) s'élèvent à 24 164 170F, avant retraitement des créances douteuses, pour un chiffre d'affaires hors taxe de 26 132 205F !".

Observations faites par J.CL AUGÉ

Dettes à court terme :dans 30 765 642F sont compris les prêts CEPME pour 14 077 004F qui sont à leur place dans le tableau de l'état des échéances des dettes. Ces 14MF auraient dû être remboursés selon les tableaux d'amortissement des prêts, (les négociations étaient en cours avec le CEPME au 31/12/1998).
Si l'on retraite les 14MF de la dette totale à court terme, on obtient une dette à court terme de 16 688 638F, ce qui donne des dettes à court terme nettes non pas de 24 164 170F mais de 10 087 166F.
Les négociations ayant abouti en décembre 1999, concluant sur un solde de tout compte de 5MF, soit un abandon de créance de 19 338 611F.
Ce qui modifiera totalement l'aspect du passif et les capitaux propres sur le prochain bilan.

.../...

Page 24 *–Monsieur Michel ROZENBLUM écrit : "On notera que les dettes fournisseurs progressent de 1.8 millions de francs, alors que le chiffres d'affaires et les achats baissent. De même, la trésorerie active de 1 330 202F (en progression de 329KF), doit être comparée à l'augmentation de la dette financière à court terme de 1.1 millions".*

Observations faites par J.CL AUGÉ

Le poste clients progresse aussi de 1.1MF reflétant la progression de chiffre d'affaires en décembre de + 26%.

Page 25 *–Monsieur Michel ROZENBLUM écrit : "La SAPAR n'était, au moment du sinistre, plus en mesure de régler sa dette à ICAU France qui réclame 86 260,24F correspondant à des factures de juillet (30 215,20F+27 843,31F) et octobre 1999 (28 201,73F)".*

Observations faites par J.CL AUGÉ

ICAU : Cette situation est la conséquence de la mise en Règlement Judiciaire de la Société SAPAR du 10/10/1999 qui a bloqué le compte CIC.
Par la suite, le 21/12/1999, le Tribunal de Commerce à rétracté son jugement.

Page 25 *–Monsieur Michel ROZENBLUM écrit : "En dépit de ces difficultés financières, la société achetait pour 520 866F de matériel ou installations techniques et pour 84 781F de matériel de bureau et informatique ou mobilier".*

Observations faites par J.CL AUGÉ

Investissements :

- Matériel : de production pour fournir 1 marché export représentant 3MF de chiffre d'affaires pendant 4 ans.

Donc on investit 520KF pour 12MF de Chiffre d'affaires !

- Informatique 84 781F : ont été investi suite au disque dur qui a cassé, obligation de changer le système.